

**COMPTE-RENDU de séance du Conseil Municipal
Du Mercredi 29 novembre 2017**

Présents : Ms MAURY JC, MOTY J, DUFLOT M, BONIFACE J, KHEDHIRI A, LEZIN R, BOUTON P, FAUCHER, Mmes GRANET M, PASQUET V, SAINT-LOUPT M, MARTIN F, PAULAIS J, S. VIGNAUD

Absents : Mmes COUGNAUD J, LABUSSIÈRE M, LOWREY N, SENREM S, M. DUBREUIL M,

Pouvoir(s) : - - M. DUBREUIL à Mme PASQUET
- - Mme SENREM à Mme MARTIN

Mme PAULAIS Josiane a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande la modification de l'ordre du jour pour aborder les points suivants :

- Proposition de mission Juricia Conseil

Accord du conseil

Approbation du dernier compte rendu.

PROPOSITION DE MISSION JURICIA CONSEIL

Le cabinet Juricia Conseil propose d'effectuer au sein de la Mairie une étude d'optimisation des dépenses foncières. A l'issue de cette étude les honoraires du cabinet Juricia Conseil seront calculés sur le montant des économies réalisées. Accord à l'unanimité.

PERSONNEL :

Avancement de Grade – Ouverture de poste

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;
Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné ;

Il est exposé que 4 agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Le Maire propose qu'il soit créé :

Pour le service de la médiathèque

2 postes d'Adjoint territorial du patrimoine pp 1^{er} classe à temps complet

Pour les services administratifs

2 postes d'Adjoint administratif pp 1^{er} classe à temps complet

afin de promouvoir les agents concernés. Vote 1 contre 15 pour.

Création d'un poste adjoint technique permanent

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu du départ en retraite cette année d'un agent de maîtrise et du départ futur en avril 2018 de 2 adjoints techniques des services techniques, il convient de créer un poste d'Adjoint technique à temps complet à compter du 1/01/2018 afin de coordonner les services technique. Accord à l'unanimité

Ouverture de poste en CDD

Vu le décret 88-145 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la FPT.

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent compte tenu de l'absence prolongée d'un agent titulaire au sein du service administratif.

Considérant la suppression des emplois aidés CUI/CAE ;

Conformément à l'article 3-1 de la loi 84-53 du 26/01/1984, le contrat sera conclu pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire à remplacer.

Accord à l'unanimité pour créer un poste de secrétaire polyvalente à raison de 24 heures hebdomadaires à compter du 12 décembre 2017

Mise en œuvre du RIFSEEP

Vu le débat lors du conseil municipal en date du 2/10/2017 pour la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale au nom du principe de parité découlant de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire sur la proposition transmise à l'issue du conseil municipal du 03/10/2017, le conseil municipal entérine à l'unanimité la mise en œuvre du RIFSEEP.

PROJET DE NUMEROTATION ET DENOMINATION DES VOIES

Il y a lieu de prévoir la numérotation de toutes les habitations voire la dénomination de voies. Outre le besoin de faciliter la distribution du courrier la numérotation est utile aux services d'urgence, livraison,...

La poste à la possibilité d'effectuer cette prestation, une étude a été demandée, le montant s'élève à 12 600 € TTC englobant :

- la numérotation et dénomination des voies et hameaux
- la géo-localisation des points d'adresses
- la communication en aval des nouvelles adresses aux habitants concernés.

Il y a lieu d'ajouter à cette prestation la fourniture des numéros que l'on peut évaluer à 4 000 € TTC pour des plaques plastiques. Cette évaluation sera à affiner après la réalisation de la prestation de la poste.

Il est précisé que cette opération pourrait être inscrite sur 2 exercices budgétaires, la prestation de la poste soit 12 600 € sur 2018 et la fourniture des plaques ou numéros sur le BP 2019. Accord à l'unanimité

PROJET POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTEME TELEPHONIQUE

Les appareils téléphoniques fixes de la mairie nécessitent un remplacement (acquisition faite en 2001) de plus l'armoire téléphonique et le câblage doivent être mis aux normes. Une étude a été demandé à Orange et Syscom

Vu l'analyse des propositions il est proposé de retenir la proposition de l'entreprise SYSCOM d'un montant de 3 833.41 € TTC comprenant le remplacement du matériel téléphonique, le câblage et la formation et 39.60 €/mois pour la maintenance sur 5 ans avec 1ere année gratuite.

Accord à l'unanimité

Accord pour inscrire les crédits nécessaires au budget selon les écritures suivantes :

DM 4 section Investissement

COMPTE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
2111 op 210	Terrains nus Acquisition de terrain	-4000 €	
2183 op 223	Matériel de bureau et informatique Hôtel de Ville	4000 €	

SDEG 16 – CONVENTION RELATIVE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCES INSTALLATION SPORTIVES

Suite au conseil municipal du 2 octobre et la délibération portant sur l'éclairage du stade de foot, il y a lieu pour poursuivre ce projet de transférer au SDEG 16 l'entretien et les travaux de l'éclairage des installations sportives moyennant une contribution annuelle par projecteur.

Pour ce faire une convention définissant les conditions d'intervention du SDEG 16 sur l'éclairage des installations sportives doit être signée. Pour information le montant de la contribution annuelle est fixé chaque année par le SDEG 16. Monsieur le Maire signale qu'il faut compter environ 2000 €/an.

Accord à l'unanimité d'adhérer à ce service et à signer la convention définissant les conditions d'intervention du SDEG 16 concernant l'éclairage des installations sportives.

CONVENTION FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS ET CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DE LA FOURRIERE PORTANT SUR LA STERILISATION DES CHATS

Considérant de nombreuses plaintes sur la prolifération et divagation de chats dans certains quartiers de la commune, il est proposé au conseil municipal de passer une convention avec la fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats, qui doit être complétée par une convention avec le syndicat de la fourrière auquel nous appartenons pour assurer la capture et l'hébergement.

La prise en charge assurée par les partenaires « 30 millions d'amis » et « syndicat de la fourrière » permet de couvrir globalement les frais. Accord à l'unanimité.

MEDIATHEQUE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DE SERVICES NUMERIQUES EN BIBLIOTHEQUE

Le département de la Charente souhaite expérimenter une offre de bibliothèque numérique dans 11 territoires dont Chalais. Afin de formaliser ce partenariat il y a lieu de signer une convention avec le département pour 1 an. Il n'y a pas dans la phase d'expérimentation entre sept 2018 et septembre 2019 de participation financière. Accord à l'unanimité

SIAEP du SUD-CHARENTE

Adhésion nouvelles communes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIAEP du Sud-Charente s'est prononcé favorablement lors de sa séance du 27/09/2017 sur les demandes d'adhésion formulées par les communes de Ladiville, Etriac, et Val de Vignes à compter du 1^{er} janvier 2018.

Conformément au CGCT, il y a lieu de recueillir l'avis des communes membres sur ces adhésions. Accord à l'unanimité

Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable 2016

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, il doit faire l'objet d'une délibération. Monsieur le maire rend compte de ce rapport au conseil municipal.

MODIFICATION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE

Lors de sa réunion en date du 26 octobre 2017, le Conseil Communautaire a proposé une modification des compétences de la Communauté de Communes (CdC) Lavalette Tude Dronne afin de permettre à cette dernière de continuer à bénéficier de la Dotation Globale de Fonctionnement Bonifiée. La modification des statuts porte sur les compétences obligatoires et optionnelles qui doivent être en adéquation avec l'article L5214-16 du CGCT. Les modifications sont les suivantes :

Compétences obligatoires (article L 5214-16 du CGCT) :	
La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes :	
Libellé dans les statuts actuels	Proposition de modification statutaire pour une en conformité des statuts permettant de bénéficier d'une DGF bonifiée
Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; Schéma de Cohérence Territoriale et Schéma de secteur, Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, sauf opposition des communes dans les conditions fixées à la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové .	Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; Schéma de Cohérence Territoriale et Schéma de secteur, Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.
Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 CGCT ; Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Offices de Tourisme .	Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 CGCT ; Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Offices de Tourisme .
Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.	Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement
Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.	Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
Compétences optionnelles (article L 5214-16 du CGCT) :	
La communauté de communes exerce, au lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :	
Libellé dans les statuts actuels	Proposition de modification statutaire pour une en conformité des statuts permettant de bénéficier d'une DGF bonifiée : la communauté de communes exerce, au lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes
Création, aménagement et entretien de la voirie	Création, aménagement et entretien de la voirie
Politique du logement et du cadre de vie	Politique du logement et du cadre de vie

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.	Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
	Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. (*)

(*) : Cette compétence optionnelle figurait auparavant dans le bloc des compétences facultatives sous le libellé «Pôle multi-services». Vote 13 voix pour et 3 absentions.

PROJET VENTE DE LOGEMENT

Question ajournée

INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE

DECISION N°	DATE	OBJET	MONTANT/OBSERVATION
26/2017	16/10/2017	COMPTABILITE BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°3	VIREMENT EN SECTION D'INVESTISSEMENT DE 403 € DU COMPTE 020 AU COMPTE 2151 OP212
27/2017	07/11/2017	A.D.A.P MISE EN ACCESSIBILITE DES ERP CHOIX DU PRESTATAIRE	SARL SENTOU 24410 PARCOUL Montant 33 248 € HT
28/2017	28/2017	ACQUISITION D UN NOUVEAU VEHICULE	FIAT DOBLO 11 488.50 € REPRISE ANCIEN VEHICULE 936.26 €
29/2017	13/11/2017	AVENANT 1 AU CONTRAT ASSURANCE VEHICULE A MOTEUR - SMACL	+35.22 € TTC
30/2017	22/11/2017	CONVENTION PRECAIRE DE MISE A DISPOSITION	EX-CASERNE DES POMPIERS POUR 3 MOIS 380 €
31/2017	26/07/2017	MISE AUX NORMES DE LA MAISON DE LA RURALITE AVENANT 2 AU LOT 4	+ 3588.16 € HT
32/2017	23/11/2017	COMPTABILITE – BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°1	VIREMENT EN SECTION D'INVESTISSEMENT DE 988 € DU COMPTE 020 AU COMPTE 2315 OP36

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DECISIONS PRISES.

QUESTIONS DIVERSES

- info sur le bâtiment de la poste en vente
- aéronotique : point sur la réunion du 2/10/17 avec CDC et les ailes Chalaisienne
- fibre : point sur le conseil communautaire offre Charente numérique et SFR
- info pas de jumping en 2018 sauf si quelqu'un souhaite reprendre le flambeau
- Exposition de Rottweiler le 29 et 30 avril 2018 prévu à Chalais terrain du jumping
- Festival de musique rock alternatif en prévision le 17 et 18 août 2018 à Chalais
- Point sur la ZA de la motte
- Point sur le PLU
- Info robotisation du ramassage des ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2018 dans certains quartiers

Le Maire
Jean-Claude MAURY

